

Motion

Conseil d'administration du jeudi 10 février 2022

Les personnels membres de la communauté éducative du Collège d'Olt de Puy l'Evêque tiennent à faire connaître leur vive inquiétude face à l'article 41 du projet de loi 3DS (relative notamment à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 4 janvier 2022.

Cet article prévoit le transfert de l'autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur l'adjoint-gestionnaire des EPLE.

Nous nous inquiétons quant à l'autonomie des EPLE qui jusqu'alors était totale.

Cet article permet à la collectivité territoriale d'orienter, voire d'imposer des choix de fonctionnement sur les établissements scolaires et ainsi de compromettre l'égalité de scolarité des élèves sur le territoire national.

Cette simplification annoncée pourra conduire à des tensions qui jusqu'alors n'avaient pas lieu d'être.

Nous regrettons que les discussions mises en place entre les EPLE et la collectivité soient aujourd'hui hiérarchisées.